

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

PREFECTURE DE NGOUNMOU

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

NGOUNMOU DIVISIONAL OFFICE

ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS
SERVICE

DECISION PREFECTORALE N° 008/DP/J12/SAEF

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N° 012/AONO/J12/SAEF/CDPM/2025 DU 28/11/2025 POUR LA REHABILITATION DU PONT DE 12 ML SITUE SUR LA RIVIERE AKONO, ET POSE DE TROIS(03) BUSES METALLIQUES AUX PK 0+450, 1+450 ET 2+850 Y COMPRIS L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR SITE DGSN - STE SCOBELAGO - CARREFOUR MANASI - ANGON 2(L=4400m), DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026;
- Vu la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- Vu la Loi N°98/013 du 14 Juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu le décret N°2025/355 du 22 Juillet 2025 portant nomination de Madame SOP MOTE Adeline Claude Françoise épouse TCHOMGOUO NZALLI aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents;
- Vu l'arrêté préfectoral N°160/AP/J12/SAEF du 25 juillet 2023 constatant la composition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono ;

- Vu** la décision N°000335/CAB/MINMAP du 13 juillet 2023 portant désignation des Présidents de certaines Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suiviet au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu** la circulaire N°00007/C/MINMAP du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), des Manuels, Guides et Outils de Facilitation de la Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de Régulation des Marchés Publics, Induits par les réformes du système des Marchés Publics ;
- Vu** l'Appel d'Offres National Ouvert N°012/AONO/12/SAEF/CDPM/2025 du 28 novembre 2025, en procédure d'urgence pour la réhabilitation du pont de 12 ml situé sur la rivière Akono, et pose de trois(03) buses métalliques aux pk 0+450, 1+450 et 2+850 y compris l'aménagement de la route communale carrefour site DGSN - sté SCOobelago - carrefour Mahasi - angon 2(l=4400m) dans l'arrondissement de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre ;
- Vu** la proposition d'attribution N°001/L/J12/CDPM du 08 janvier 2025 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono ;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er: Le soumissionnaire, ERICO AND BROTHERS COMPANY LIMITED BP: 15651 Yaoundé, TEL : 677 911 018, est attributaire du projet, en procédure d'urgence pour la réhabilitation du pont de 12 ml situé sur la rivière Akono, et pose de trois(03) buses métalliques aux pk 0+450, 1+450 et 2+850 y compris l'aménagement de la route communale carrefour site DGSN - sté SCOobelago - carrefour Mahasi - angon 2(l=4400m) dans l'arrondissement de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre ; pour un montant Toutes Taxes Comprises de 133 233 910 (cent trente-trois millions deux cent trente-huit mille neuf cent dix) francs CFA et un délai d'exécution de quatre (04) mois calendaires.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP/YDE
- PDT/CDPM/MAK
- DD/MAP/MAK
- GESTIONNAIRE
- PUBLICATION
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Ngoumou, le 16 JAN 2026

